



VILLE de
MÉRICOURT
Tournée vers l'avenir

EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 21 décembre 2010

Le mardi 21 décembre 2010 à 18H30 en salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient Présents : MM. Bernard BAUDE, Marianne LENNE, Rose-Marie JULLIARD, Jean-Claude LEFEBVRE, Alexandre D'ANDREA, Maryse BLAISE, Guy DERISBOURG, Rosanna DI PASQUALE, Marcel HUMEZ, Jeanine HUMETZ, Yves SIX, Jean-Claude NAPIERALA, Jacques BECQUET, Roger JANKOWSKI, Nelly RAVAÏAU, Béatrice WAGON, José PRINGARBE, Sylvain SERGENT, Céline ORCZYK, Samira TAHANI, Latifa AÏT ABDERRAFI, Joël CHOQUET, Daniel SAUTY, Pierre LELEU, Alain CUVILLIER.

Étaient absents excusés :

M. Olivier LELIEUX donne pouvoir à M. Bernard BAUDE, M. Marc LECUBIN donne pouvoir à M. José PRINGARBE, Mme Martine GALAMETZ donne pouvoir à M. Sylvain SERGENT, Mme Evelyne VISEUR donne pouvoir à M. Roger JANKOWSKI, Mme Betty SAUSSEZ donne pouvoir à M. Jacques BECQUET, M. Christophe DELCUSE donne pouvoir à M. Guy DERISBOURG, Mme Annick CABY donne pouvoir à M. Daniel SAUTY, Mme Maryse REMUS donne pouvoir à M. Pierre LELEU,

Président : Monsieur Bernard BAUDE

Secrétaire : Madame Marianne LENNE

BB/Sgal/DO/NB

2010-12-124. ARRET DU PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE CONCERTATION

Le Maire rappelle à l'assemblée communale que la procédure de révision du document d'urbanisme a été initiée en 2007 pour aboutir aujourd'hui au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit être arrêté par le Conseil Municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 139-9, L 300-2 et R 123-18 ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du :

- 23 décembre 1981 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,
- 3 Octobre 2007 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation.

Considérant qu'un débat a eu lieu le 22 décembre 2009 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée tout au long des études dans les conditions suivantes :

- tenue de deux réunions publiques les 31 mars et 24 novembre 2010
- informations publiées sur le site internet de la Ville depuis juin 2009
- informations parues dans la gazette communale de juin 2009, mars, octobre et novembre 2010
- une exposition par panneaux de présentation des divers documents depuis le 29 mars 2010 dans les entrées de la mairie et du centre culturel Max Pol Fouchet
- une mise à disposition depuis le 8 avril 2009 des éléments du dossier au fur et à mesure de leur élaboration ainsi que d'un cahier destiné à recueillir les observations du public

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide unanimement :

- **De tirer** le bilan de la concertation :

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, de considérer ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

- **D'arrêter** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Méricourt tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **De préciser** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis :
 - pour avis aux personnes publiques et établissements publics associés à l'élaboration du Plan local d'Urbanisme; et aux communes limitrophes ;
 - puis à l'enquête publique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,



Fait à Méricourt,
Le 22 décembre 2010

Le Maire



Bernard BAUDE.